

PROVINCE DE LIEGE
COMMUNE DE WAIMES
Place Baudouin, 1 à 4950 WAIMES
www.waimes.be
☎ 080/689.177
Télécopie 080/67.84.10
E-mail : muriel.melotte@waimes.be

AVIS

VOIRIES COMMUNALES

Décret du 6 février 2014 (M.B. du 4.3.2014)

CREATION, MODIFICATION OU SUPPRESSION

L'administration communale fait savoir que dans le cadre des travaux de la réfection du Chemin de Waimes vers Gueuzaine et en vue de la modification de la voirie communale à Waimes, à hauteur de la parcelle cadastrée "Waimes, 1^{ère} Division, Section F, n°86B" (élargissement de la voirie existante à hauteur de la RN 676), elle se propose d'acquérir, à titre gratuit, une emprise de terrain de 31 m² tirée de la parcelle cadastrée « Waimes, 1^{ère} division, section F, n°86B », conformément au plan de mesurage n°2015-03 levé et dressé par Mme Sandra FRANSOLET Géomètre - Expert Immobilier à Stavelot le 04.03.2015.

L'enquête publique est réalisée conformément à l'article 24 du décret du 6.2.2014 relatif à la voirie communale.

Les réclamations et observations sont à adresser par télécopie, par courrier électronique ou par courrier ordinaire (voir numéro et adresse en tête), au collège communal de Waimes, ou à l'agent délégué du service communal : Mme Muriel MELOTTE (muriel.melotte@waimes.be), du 16 mars 2018 au 16 avril 2018 à midi (les envois par courrier ou télécopie sont datés et signés, les envois par courrier électronique sont identifiés et datés).

Une réunion accessible au public aura lieu le 16 avril 2018 à 11 h00 au service secrétariat de l'Administration communale de Waimes, place Baudouin, n°1, 4950 WAIMES. Des réclamations et observations orales pourront être également formulées lors de cette réunion publique le 16 avril 2018 de 11h00 à 12h00 à l'Administration communale de Waimes, service secrétariat, place Baudouin, n°1, 4950 WAIMES.

Le dossier peut être consulté à l'Administration communale de Waimes, service secrétariat, Place Baudouin, 1 à 4950 WAIMES, aux jours et heures suivants : tous les jours ouvrables de 8 h 30 à 12 h, les lundis et mercredis de 13 h 30 à 17 h30'. Des explications techniques seront fournies les jours d'ouverture des bureaux aux heures précitées, ainsi que sur rendez-vous préalable auprès de l'agent délégué du service secrétariat de l'Administration communale de Waimes, place Baudouin, n°1, 4950 WAIMES.

A Waimes, le 8 mars 2018

Le Directeur général f.f.,


Bruno ÉTIENNE



Le Bourgmestre,


Daniel STOFFELS